

Le 2 juin 2009

Madame Marie-Josée Méthot  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

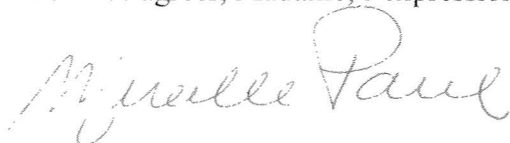
**Objet : Réponse à la Commission sur le projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Sheldrake; accès à certains documents déposés au Ministère par l'initiateur du projet d'aménagement hydroélectrique de Franquelin**

Madame,

Lors de la séance d'audience publique du 21 mai en soirée, la Commission a demandé à la porte-parole du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le dépôt des engagements pris par l'initiateur du projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Franquelin avant l'autorisation du projet.

Après vérification auprès de la personne en charge de l'application de la Loi d'accès à l'information à notre Ministère, il semble que ces documents pourraient être déposés sans autres formalités si ces derniers sont réservés à l'usage exclusif de la Commission. Par contre, si la Commission veut les rendre disponibles et publics sur le site internet du BAPE, une demande doit être faite en bonne et due forme auprès de l'initiateur du projet de Franquelin qui en est propriétaire avant de procéder à leur divulgation.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Mireille Paul  
Chargée de projet